

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 20 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 2 août 2006 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz

NOR : M TSA0831196A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;
Vu l'arrêté du 2 août 2006 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Bori (Danielle), adjointe au maire de Metz, est nommée au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz, en remplacement de Mme Genet (Christine).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la santé.
Fait à Paris, le 20 novembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice
des personnes handicapées,*
P. TISSERAND